

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, le vendredi 16 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Etréchy, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur le Maire, Julien BOURGEOIS.

**Délibération 066/2011 : "acquisition d'un logement social" (erreur sur la numérotation des délibérations : "66" déjà utilisé, voir au 25 novembre !).**

**ACQUISITION D'UN LOGEMENT SOCIAL.**

**M. RAGU** présente le rapport.

Dans le cadre de l'opération immobilière de 62 logements avenue d'Orléans, la municipalité a négocié avec le promoteur la société SOGEPROM l'acquisition d'un quatrième logement de type T2 d'une surface habitable de 39m<sup>2</sup> avec deux places de stationnement.

Pour mémoire la commune a cédé une partie du foncier au promoteur et a été payée sous forme de dation constituée de trois appartements de type T3.

Cette acquisition fera l'objet de l'obtention d'un agrément préfectoral pour la production d'un logement social bénéficiant d'un prêt locatif social et d'un conventionnement auprès de la CAF, conditions sine qua non pour l'intégration au parc de logements sociaux de la ville.

Considérant l'importance de la valeur vénale du bien, cette transaction a fait l'objet d'une demande d'avis du service du domaine. En date du 05/12/2011, ce service a évalué le bien à 105 668 euros HT correspondant au marché immobilier local.

Aussi est-il demandé au Conseil Municipal de délibérer afin d'autoriser le Maire à acquérir un logement de type T2 dans la co-propriété le hameau Saint-Nicolas pour un montant TTC de 111 480 €, que le maire entreprenne toutes les démarches nécessaires à l'obtention d'un prêt locatif social, d'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à l'urbanisme en cas d'empêchement à signer l'acte notarié et tous documents afférents à cette transaction et de dire que la somme nécessaire à cette acquisition sera inscrite au budget 2012.

**M. RAGU** précise que 2 points sont positifs dans cette acquisition : d'une part, il s'agit d'un logement social supplémentaire ; d'autre part, cette opération se réalise dans de bonnes conditions financières avec un prêt à 3,32 % sur 20 ans ( le coût total sera de 26.200 € au lieu de 38.800 € sur 25 ans, soit une économie de 12.600 €).

**M. BERNARD** demande s'il y aura des charges de copropriété.

**M. BOURGEOIS** répond que ces charges seront répercutées sur les locataires. Il est à rappeler que le tarif HLM est appliqué sur Etréchy.

**M. RAGU** indique que cette opération sera inscrite au budget 2012.

**M. BERNARD** demande quel sera le montant des charges.

**M. BOURGEOIS** répond qu'elles ne peuvent pas être évaluées dans l'immédiat.

**M. BERNARD** souhaiterait connaître la valeur des 3 appartements.

**M. BOURGEOIS** rappelle que la dation équivaut à 450.000 €.

Vu l'article L.2241-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens de la commune,

Vu l'avis du service du Domaine en date du 05/12/2011,

Considérant l'accord amiable entre la Commune et la SCI ETRECHY SAINT-NICOLAS propriétaire d'un logement T2 d'une surface habitable de 39m<sup>2</sup> dans l'opération immobilière à usage d'habitation de 62 logements au 27 avenue d'Orléans,

**APRES DELIBERATION**, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**

**AUTORISE** le maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de l'agrément préfectoral pour la production d'un logement social bénéficiant d'un prêt locatif social et d'un conventionnement auprès de la caisse d'allocations familiales

**AUTORISE** le Maire à réaliser l'acquisition en vente future d'achèvement d'un logement T2 d'une surface habitable de 39m<sup>2</sup> pour un montant TTC de 111480 euros et restant appartenir à la SCI ETRECHY SAINT-NICOLAS, représentée par SOGEPROM RESIDENCES

**AUTORISE** le Maire ou l'Adjoint Délégué à l'urbanisme en cas d'empêchement à signer le contrat de réservation et l'acte notarié ou toutes pièces afférentes,

**PRECISE** que la somme nécessaire à cette acquisition sera inscrite au budget 2012.